

Quand un correspondant n'a qu'une adresse ...

Sud Ouest rend compte d'une réunion de la commission paritaire du vendredi 11 juin.



L'article est signé par une correspondante qui n'était pas présente !

Elle cite des personnes qui n'étaient pas présentes non plus et oublie de citer le Maire, présent lui, qui a tenu des propos outranciers certainement liés à son "énervement".

Elle ne rappelle pas non plus que la décision de lancer le marché nocturne avait été prise par la majorité municipale lors du conseil municipal du 2 juin, soit 9 jours avant la "concertation" !(lire [l'article](#) SO du 10/06/2010)

Il est probable que la personne en question avait un repas de famille, ou une manifestation plus importante à couvrir à Mérignac, mais en ce cas on précise ses sources !

Elle n'a pas ainsi eu connaissance de la demande renouvelée des commerçants de l'instauration d'une zone bleue devant les commerces, et c'est dommage.

Nous ne lui demanderons pas qui est son nègre, car la presse doit préserver ses informateurs !

Nous avons une raison objective supplémentaire de contester la communication municipale.